

VOTRE COLLECTE SELECTIVE EN CHIFFRES

840 tonnes d'emballages légers et de papiers ont été collectés et recyclés en 2009 grâce à votre geste de tri, soit **47 kg par personne et par an** (moyenne nationale : 47kg/hab/an).



Les sacs jaunes collectés sont triés manuellement au centre de tri et chaque matériau est ensuite revendu aux usines de recyclage. Eco-Emballages soutient d'autant plus les collectivités que les habitants se montrent de bons trieurs. Plus vous triez, moins la collecte sélective vous coûte cher.



99 tonnes = 2 230 000
bouteilles d'eau d'1.5L triées



14 tonnes = 540 000
briques alimentaires de 1 L triées



35 tonnes = 50 voitures
fabriquées en acier recyclé



610 tonnes = 1 065 000 boîtes
à chaussures fabriquées en carton recyclé

La collecte sélective a permis d'économiser la consommation énergétique de 704 habitants pour une année. Soit l'équivalent de la consommation énergétique d'un village comme Savenès.

Le saviez-vous ?

Avec 550 canettes en aluminium, on fabrique une chaise.

Avec 15 bouteilles de lait en plastique, on fabrique un arrosoir.

Avec 8 boîtes de conserve en acier, on fabrique une casserole.

Avec 3 boîtes de céréales en carton, on fabrique une boîte à chaussures.

Sac jaune, les erreurs les plus fréquentes

Attention à la qualité du tri. En 2009, **14 %** de la collecte sélective étaient encore des **erreurs de tri**.
A jeter dans le sac noir : le polystyrène, les barquettes, les pots de yaourt, les jouets, les papiers d'hygiène (mouchoirs, essuie-tout), la vaisselle jetable, les seaux en plastique, les déchets souillés.



ERREURS DE TRI : A DEPOSER AU SAC NOIR

BUDGET 2010 : VOTRE TEOM N'AUGMENTE PAS

Le SIEEOM Grisolles-Verdun a stabilisé depuis 2004 son taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à 13%. Ceci grâce à votre tri efficace et à notre gestion optimisée. Pourtant, depuis, la collecte sélective a été mise en place et une déchèterie a été créée. Ces nouveaux services n'ont pas induit vos impôts; au contraire, ils les ont maîtrisés tout en créant cinq emplois.

Combien coûtent vos déchets (en moyenne / hab.) ?



Ordures ménagères



Collecte sélective



Déchèterie



Verre



Collecte ferraille

Les règles de la collecte des déchets

Les déchets collectés au porte-à-porte doivent être déposés **la veille au soir** après 18h. Pas de collecte les jours fériés, ni de ramassage supplémentaire le lendemain. Se renseigner sur les jours de collecte pour éviter que des sacs poubelles traînent sur la voie publique plusieurs jours.

Collecte sélective en sacs jaunes translucides  ou en vrac dans les bacs. 

Déchets ménagers résiduels dans des sacs poubelles bien fermés, **vrac interdit**. 

Les emballages en verre et les déchets acceptés à la déchèterie (déchets verts, équipements électroniques, encombrants, piles,...) **sont interdits avec les ordures ménagères. Votre sac noir sera refusé à la collecte s'il en contient.**



Animations scolaires

Des animations sur la gestion des déchets sont réalisées dans les écoles et en collège. L'animateur du SIEEOM explique le tri des déchets, le fonctionnement de la déchèterie et la pratique du compostage pour que nos enfants deviennent de vrais éco-citoyens responsables de leur planète.

Un concours pour tous les collégiens du Tarn-et-Garonne est également en cours sur le tri et le recyclage du verre.

Conteneurs individuels : zone test

Depuis septembre, 160 foyers du quartier de Lapeyrière à Bessens sont équipés de conteneurs individuels pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et pour la collecte sélective. La communication réalisée, les temps de collecte, les poids collectés et la qualité des déchets jetés sont analysés afin d'étudier l'impact d'une telle collecte sur le fonctionnement du SIEEOM Grisolles-Verdun. Les résultats de cette étude seront publiés en 2011.



Ce quartier a été choisi pour sa proximité avec le quai de transfert, pour son aspect délimité et pour son habitat caractéristique de nombreuses zones du SIEEOM.

Le SIEEOM Grisolles-Verdun



Le SIEEOM Grisolles-Verdun est un syndicat qui regroupe la communauté de communes du Pays de Garonne et Gascogne (Aucamville, Beaupuy, Bouillac, Bourret, Comberouger, Mas-Grenier, Saint-Sardos, Savenès et Verdun-sur-Garonne) et les communes de Bessens, Campsas, Canals, Dieupentale, Fabas, Grisolles et Pompignan. Il regroupe 18 278 habitants au recensement INSEE 2007. Ses compétences sont la collecte et le traitement des déchets. Il est administré par 32 élus issus des 16 communes adhérentes.

Le compost : je commence aujourd'hui!

Mais comment faire?

Comment composter ?

Il suffit de déposer vos déchets organiques (épluchures, brindilles, coquilles d'œuf, feuilles mortes, marc de café,...) dans un composteur, mélanger pour aérer, de temps en temps, et attendre que la nature fasse son travail. Au bout de quelques mois, vous pourrez récupérer du compost naturel.



Comment se procurer un composteur ?

Venez à la déchèterie, des composteurs individuels de 320L y sont mis à votre disposition au prix préférentiel de 15€.

Vous pouvez aussi faire du compost en tas si vous avez un grand jardin.



STOP-PUB : Je dis non à la publicité dans ma boîte à lettres



Refuser la publicité dans votre boîte aux lettres c'est économiser une moyenne de 40 kg de papier par an soit 20 à 40 kg de bois, 200 à 600 litres d'eau, 120 à 240 kWh d'électricité, de l'encre avec des métaux lourds, des adjuvants et des colorants.

Ces 40 kg de prospectus coûtent environ **13 € par foyer** pour les collecter et les traiter. Déposer un stop-pub sur votre boîte à lettres, c'est potentiellement 13 € en moins sur votre TEOM. Des autocollants STOP-PUB sont à votre disposition à la déchèterie ou dans votre Mairie.

Déchets de soins

Vous êtes en auto-médication, vous avez chez vous des déchets d'activité de soins. Ne les jetez pas à la poubelle. Pour vos aiguilles, des contenants normalisés sont disponibles en pharmacie : une fois pleins et bien fermés, vous pouvez les ramener gratuitement à la déchèterie de Dieupentale. Un bac vide vous sera alors remis. **Surtout ne pas les déposer à la collecte sélective.**

Où jeter les huiles de friture usagées ?

Participez à la lutte contre la pollution de l'eau. Ne jetez pas vos huiles alimentaires dans l'évier. En effet, les huiles de friture peuvent se figer et bloquer l'écoulement des eaux. Elles perturbent également le bon fonctionnement des stations d'épuration.

Les huiles alimentaires sont acceptées gratuitement à la déchèterie de Dieupentale pour les particuliers.



Les huiles collectées sont recyclées en bio-diesel.